



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Approbation du CR du Conseil Municipal du 01/08/2013

Approuvé à la majorité (2 VOIX CONTRE : G.C. AGUILAR et T. FABRE.)

2) Approbation des dossiers de marché pour le Jardin d'enfants et le City Stade

Monsieur le Maire rappelle que ces dossiers avaient fait l'objet de demandes de subventions par délibération du 28 avril 2011 et que faute de financement par les banques, ces travaux n'avaient pu être réalisés en 2012. Une consultation d'entreprises a été lancée suivant la procédure adaptée (MAPA) soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics et la Commission d'Appel d'Offres réunie le 08 août 2013 a retenu les offres suivantes :

- Aménagement d'un jardin d'enfants

La société ATS & AC COM domiciliée à PEZENAS pour un montant de 61 970 € HT soit 74 116 € TTC. Pour mémoire, le détail estimatif de la dépense s'élevait à 70 560 € HT soit 84 390 € TTC.

Ce dossier bénéficie des subventions suivantes :

10 000 € (Etat)
15 640 € (Conseil Général)

- Aménagement d'un City Stade (plateau multisports)

La société AGORESPACE domiciliée à VENETTE (Oise) pour un montant de 54 541 € HT soit 65 231 € TTC. Pour mémoire, le détail estimatif de la dépense s'élevait à 56 000 € HT soit 66 976 € TTC.

Ce dossier bénéficie des subventions suivantes :

11 200 € (Etat)
10 944 € (Conseil Général)
10 000 € (CNDS)
En attente (Région, non notifiée)

Il est spécifié que ces deux entreprises ont les capacités suffisantes pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal adopte ces dossiers de marché à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion d'information sur la réalisation du City aura lieu le 10 octobre 2013 en Mairie et que trois jeunes de St Jean seront engagés par l'entreprise pour cette construction.

3) Informations sur recours PLU

Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été approuvé par délibération du 01 août 2013 et qu'il est applicable depuis le 02 septembre 2013. Toutefois la purge des recours pour les tiers courrait jusqu'au 02 octobre 2013. Il expose qu'un recours a été reçu le 30/09/2013 et qu'il a sollicité le Cabinet AUDOUIN (Conseil de la Mairie) pour le traiter.

Il donne lecture de la lettre de recours à l'assemblée ; il s'agit des terrains classés Upa dans le PLU. Les propriétaires demandent le reclassement de ces parcelles en zone Uc et le déplacement de la zone Upa de l'autre côté du chemin « Carrière Coulette ». Une réunion avec les personnes concernées est prévue prochainement.

Il donne lecture également d'un autre courrier d'un cabinet d'avocats concernant le déclassement des la parcelle ALBAGNAC à Las Paures (parcelles enlevées sur décision des Services de l'Etat).

La séance est levée à 18H50